



## Le Loup dans l'Aude

Depuis 2013 et plus récemment au début 2014, plusieurs troupeaux d'ovins ont été attaqués par le Loup dans le département. L'Aude compte un nombre important d'éleveurs, disposant majoritairement de troupeaux à taille humaine et qui contribuent ainsi, par le pâturage des milieux naturels, à maintenir et favoriser la biodiversité de notre département.

La LPO Aude, association forte de plus de quatre cents membres, de ses nombreux bénévoles et de son équipe de salariés, œuvre quotidiennement et depuis maintenant plus de 20 ans afin de préserver cette exceptionnelle biodiversité.

Nous travaillons ainsi depuis longtemps avec le monde agricole et les éleveurs. Que ce soit, entre autres, par l'accompagnement des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET), la mise en œuvre des programmes Natura 2000 ou encore par la réalisation de placettes d'éleveur pour soutenir une autre politique d'équarrissage. Nous avons accepté et accompagné l'utilisation de biocides afin de tenter de limiter les pullulations de campagnols pour protéger les cultures de pomme de terre en Haute vallée.

Une agriculture de qualité, soucieuse de son impact sur l'environnement a toute sa place dans notre département. Elle doit être soutenue et encouragée afin de lui permettre de se développer.

Nous sommes conscients des problèmes engendrés auprès des éleveurs par ce retour spontané du Loup dans notre département. Il est regrettable que ce retour, pourtant prévisible puisque le processus d'expansion de l'espèce a déjà été décrit il y a plus de 10 ans, n'ait pas été anticipé par les pouvoirs publics afin d'y préparer les éleveurs.

Pour nous, la question qui se pose n'est pas d'être pour ou contre le Loup mais bien comment doit-on (ré)apprendre à vivre et travailler avec lui ?

Nous demandons que toutes les mesures préventives prévues par le Plan Loup, déclenché dernièrement par le Préfet de l'Aude, soient mises en œuvre dans les plus brefs délais. Il s'agit d'accompagner les éleveurs dans l'équipement de parcs de protection, de les aider à embaucher un aide-berger ou encore de mettre en place des chiens de protection. Outre le soutien financier à la mise en œuvre de ces mesures, il est important de leur fournir un appui technique. Il est ainsi possible de s'appuyer sur l'expérience et le savoir-faire des associations, comme La Pastorale Pyrénéenne.

Ces mesures préventives doivent être mises en application dès maintenant. Il ne faut en effet pas attendre qu'un éleveur soit victime d'une attaque pour qu'il puisse prétendre à ces aides.

Conscients du traumatisme que peut provoquer l'attaque et la perte d'animaux dans un troupeau, nous ne nous opposerons pas, dès lors que toutes les mesures préventives ont été correctement mises en œuvre, à ce que les éleveurs ayant subi des attaques réalisent eux-mêmes des tirs d'effarouchement (avec arme à canon lisse). Ils devront alors être titulaires d'un permis de chasse.

En tout dernier recours, si toutes ces mesures restent sans effet et que les attaques se répètent sur les troupeaux, nous tolérerons un tir d'élimination (donc de défense ultime) mais exclusivement lors d'attaque sur le troupeau protégé. En outre, ce tir ne pourra être réalisé que par des agents assermentés de l'ONCFS.

*Pour le Conseil d'Administration de la LPO Aude,*

**Christian RIOLS**  
Coprésident de la LPO Aude

**Pierre TAILLADE**  
Coprésident de la LPO Aude